

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

3^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-3-1

Service instructeur
DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2016 pour l'ensemble des dépenses afférentes au domaine routier et des transports départementaux qu'elles soient directes ou indirectes, d'investissement ou de fonctionnement. Le montant global s'élève à un total de 64 923 000 € toutes dépenses confondues.

□

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les crédits de paiements 2016 s'élèvent à 40 910 000 € dont 33 800 000 € au titre des transports et déplacements, 5 110 000 € pour l'entretien courant du réseau routier et 2 000 000 € pour la viabilité hivernale.

□

Pour les dépenses d'investissement, les crédits de paiements 2016 s'élèvent à un total de 24 013 000 € dont 3 090 000 € de dépenses indirectes, 14 768 000 € pour la maintenance du réseau routier, 6 125 000 € au titre des travaux neufs afin de poursuivre les opérations engagées et 30 000 € pour les transports.

□

Ces propositions traduisent l'action du Département dans le domaine des Infrastructures, des Routes et des Transports. Les politiques conduites visent notamment à :

- maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides,
- terminer les opérations engagées de modernisation et de sécurisation du réseau départemental routier et cyclable,
- poursuivre l'aménagement du territoire en priorisant les opérations ayant un effet levier sur l'économie ou bénéficiant de financements de tiers,
- assurer le transport des élèves dans les meilleures conditions tout en maintenant la gratuité du transport pour les collégiens,
- proposer aux haut-rhinois une offre de transports interurbains performante, mais maîtrisée financièrement.

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes et des Transports, poursuit les objectifs suivants en 2016 :

- maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulations sûres et fluides. Les crédits de maintenance du patrimoine routier et cyclable, notamment pour les chaussées et les ouvrages d'art, sont confortés pour éviter des dépenses inconsidérées dans les années futures.
- terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées pour la modernisation et la sécurisation du réseau départemental routier et cyclable, avant d'engager de nouvelles opérations lourdes,
- poursuivre ou lancer les études pour les projets d'aménagement du territoire en priorisant les opérations ayant un effet levier sur l'économie ou bénéficiant de financements de tiers,
- assurer le transport des 30 000 élèves haut-rhinois dans les meilleures conditions, et notamment de sécurité. L'offre de service sera optimisée tout en maintenant la gratuité du transport pour les collégiens,
- proposer aux haut-rhinois une offre de transports interurbains performante, mais maîtrisée financièrement.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2016, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans ces perspectives.

Au titre du BP 2016, la demande globale s'élève à un montant de 64 923 000 €, détaillé comme suit :

- 24 013 000 € de crédits de paiements d'investissement et 19 392 000 € de nouvelles autorisations de programmes (dont 1 660 000 M€ anticipés en DM 2 de l'exercice 2015),
- 40 910 000 € de crédits de paiements de fonctionnement,
- 2 701 000 € de prévisions de recettes, dont 1 552 000 € en investissement et 1 149 000 € en fonctionnement.

I. Transports et déplacements

Le Budget Primitif 2016 s'élève à 33 800 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement.

Tableau de l'investissement

LIBELLE ENVELOPPE	BP 2015	BP 2016
Equipement signalétique des points d'arrêt	85 000 €	20 000 €
Covoiturage	15 000 €	10 000 €
TOTAL	100 000 €	30 000 €

Tableau du fonctionnement

LIBELLE ENVELOPPE		BP 2015	BP 2016
Prestation assistance technique		50 000 €	60 000 €
Maintenance poteaux d'arrêts		80 000 €	10 000 €
Annonces et insertions		1 500 €	1 000 €
Communication dans les transports scolaires		17 000 €	5 000 €
Frais de transport de personnes		34 268 000 €	32 921 400 €
Dont :	Lignes régulières routières	13 049 976 €	12 325 300 €
	Services spéciaux collèges/Lycées	11 220 000 €	11 000 000 €
	Regroupements pédagogiques intercommunaux	2 200 000 €	2 060 000 €
	Participation aux transports urbains	2 177 111 €	2 147 200 €
	Elèves handicapés	4 052 000 €	3 850 000 €
	Abonnements scolaires SNCF	1 215 713 €	1 214 900 €
	Aides individuelles	309 000 €	280 000 €
	Divers (CTS, conventions Belfort, Vosges)	44 200 €	44 000 €
Subvention m2A réseau Domibus		410 000 €	461 200 €
Hébergement du serveur de billettique		60 000 €	60 500 €
Mission de contrôle des services		45 000 €	30 000 €
Navette Aéroport		102 500 €	170 000 €
Cotisation AGIR		18 000 €	8 400 €
Compensation TRAM TRAIN		70 000 €	0 €
URTA : Formation - Sécurité		3 000 €	2 500 €
Participation Etudes régionales - Vialsace		70 000 €	65 000 €
Etude Portail de la mobilité ETB		5 000 €	0 €
Communication et formation Site Covoiturage		10 000 €	5 000 €
TOTAL		34 800 000 €	33 800 000 €

1) **Les lignes régulières, services spéciaux scolaires et RPI**

L'ensemble des lignes régulières et des services spéciaux scolaires est géré par le biais de marchés publics. L'évolution du coût des produits pétroliers a induit une baisse des indices d'actualisation des marchés de -1,8 % en décembre 2015 soit une économie de 0,45 M€ pour 2016. L'hypothèse est faite d'une stabilisation de ces indices pour l'actualisation du deuxième semestre.

Par ailleurs, les études conduites en 2015, issues du schéma départemental des transports et de la mobilité durable adopté en 2013, permettent d'optimiser le fonctionnement et le coût des services de transport. Les mesures validées seront suivies de la passation d'avenants aux marchés et entreront en vigueur à partir de septembre 2016. Elles produiront donc leur plein effet en 2017.

Les principales mesures proposées sont les suivantes :

- Suppression de certains services de lignes régulières à l'année pour les horaires de faible fréquentation, soit moins de 20 personnes par semaine, aux heures creuses et certains samedis. Les usagers scolaires ne sont pas impactés. L'économie annuelle est estimée à 180 000 €, soit 54 000 € en 2016 pour les mois de septembre à novembre,

- Arrêt des services de transports scolaires (lignes spéciales scolaires et doublages scolaires des lignes régulières) avant la fin de l'année scolaire en fonction des décisions de fermeture au cas par cas de chaque établissement scolaire. Ce dispositif sera renouvelé chaque année.
- Refonte de la participation départementale pour les élèves choisissant un établissement public hors sectorisation ou privé sous contrat. Depuis 1989, le Département verse une participation au transport dans la limite de 14 km de distance domicile-école (longueur moyenne d'un circuit scolaire). Il s'agit de plafonner la prise en charge des frais de transport dans la limite de 10 km et non de 14 km. Cela concerne 1 900 collégiens et 450 lycéens. La diminution des dépenses représente 330 000 € par an soit 100 000 € en 2016.
- Dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), l'intervention du Département passe de 82,5 % des dépenses totales de transport à 70 % tout en maintenant un accompagnement financier majeur. Cela concerne 65 organisateurs locaux de transport (communes, syndicats et communautés de communes). Le budget départemental consacré aux RPI représente environ 2 100 000 € par an. Le passage à un taux de 70 % représente une économie de 330 000 € en année pleine, soit 100 000 € en 2016.

Enfin, une dernière proposition concerne la suppression de l'aller-retour du midi (12h-14h) sur les lignes régulières sans fréquentation commerciale avérée mais utilisé par les lycéens. Les élèves transportés sur lignes régulières sont environ 9 200. L'économie attendue est estimée à 200 000 € par an, soit 60 000 € en 2016. Cette mesure nécessite des analyses approfondies à mener ligne par ligne. Elle fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine Commission Permanente.

2) Les élèves handicapés

Le transport spécifique des élèves et étudiants handicapés porte sur trois postes de dépenses :

- Participation au service Domibus de m2A : 461 200 € (environ 180 élèves), en légère augmentation, liée au nombre croissant d'élèves transportés,
- Frais de taxis : 3 850 000 € (environ 540 élèves),
- Aides individuelles aux familles : 25 000 € (environ 25 élèves).

Pour juguler l'augmentation importante constatée ces dernières années sur cette politique, il est proposé d'une part d'inciter la filière à recourir plus régulièrement au dispositif d'aide individuelle plutôt que d'avoir recours à un taxi et d'autre part de mettre en place un barème kilométrique unique à 0,38 €/km pour les familles (au lieu d'un barème dégressif) qui transportent leur enfant handicapé. Ce barème reste attractif tout en maîtrisant la dépense. A titre de comparaison, le Bas-Rhin de situe à 0,45 €/km. Actuellement, 24 familles bénéficient d'une aide individuelle. Par ailleurs, dans le cadre du règlement des transports scolaires, il est proposé un règlement spécifique du transport des élèves handicapés élaboré conjointement avec la MDPH. Ainsi, à compter de septembre 2016, le projet étudié consiste à orienter prioritairement vers les transports publics ou vers une indemnité familiale de transport les élèves reconnus handicapés qui n'ont pas de carte d'invalidité.

3) Les autres postes de dépenses

Par ailleurs, les évolutions des autres postes de dépenses nécessitent d'être précisées :

- Les crédits « Vialsace » correspondent à la participation du Haut-Rhin au système d'information multimodal régional dont le montant est fixé par une convention jusqu'au transfert de la compétence transport à la Région. L'évolution provient essentiellement d'une baisse des dépenses de communication.
- Le montant proposé en 2016 pour la navette de l'Euroairport prend en compte un réajustement financier de 50 000 € des années 2013 et 2014.
- La prestation d'assistance technique correspond aux études en cours d'opportunité et de faisabilité d'un Car à Haut Niveau de Service (CHNS) entre le Sundgau et l'agglomération de Saint-Louis/Bâle.
- La mission de contrôle des services sera partiellement réalisée en interne à la Direction des Routes et des Transports.
- La maintenance poteaux d'arrêts sera progressivement assurée en régie par les Agences Territoriales Routières.
- La compensation tarifaire Tram Train est versée par la Région au Département (inscrit en recettes) qui à son tour la répercute intégralement aux exploitants urbains (inscrits en dépenses). A ce jour, cette compensation n'a jamais été sollicitée. Il est proposé de ne plus la faire figurer dans les comptes.

4) Les prévisions de recettes dans le domaine des transports

Les prévisions de recettes 2016 sont évaluées à 349 000 € avec :

- La participation des transports urbains constituée par le montant versé au Département par Mulhouse Alsace Agglomération et Colmar Agglomération pour l'affrètement des lignes régulières départementales sur la partie de leur itinéraire située en agglomération (341 000 €). L'évolution entre 2015 et 2016 (+ 191 000 €) correspond aux recettes des années antérieures dues au Département et non encore versées par les agglomérations,
- Les versements de la Région Alsace sur la vente des titres Alsa Plus utilisables sur le réseau départemental (Alsa Plus « Job et Cars 68 », Alsa Plus « 24 heures »),
- les frais de duplicata pour les cartes de transports scolaires (8 000 €). Il est proposé d'augmenter le montant de la remise d'un duplicata en cas de perte de la carte de transport, passant de 6 à 20 € (montant identique dans les Départements des Vosges et du Bas-Rhin) afin de responsabiliser les familles et de limiter les coûts administratifs de traitement. Cela représentait environ 1000 titres en 2015.

5) Le transfert à la Région de la compétence transport en 2017

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert de la compétence transport du Département à la Région au 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières et au 1^{er} septembre 2017 pour les services spéciaux scolaires. Compte-tenu de la mixité des usages des lignes régulières et scolaires organisées par le Département, il semble opportun de globaliser les transferts au 1^{er} janvier 2018.

Ceux-ci s'accompagneront d'un montant annuel de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) versé à la Région qui pourra être minoré grâce aux mesures d'optimisation des services de transport. La Région en a accepté le principe.

Enfin, pour la rentrée de septembre 2016, le Département maintient la gratuité des transports pour les collégiens afin de ne pas fragiliser davantage les familles et souhaite que la Région s'inscrive dans la continuité de cette politique.

II. Entretien et maintenance du réseau routier

En 2016, l'entretien du réseau routier mobilisera 7 110 000 € en fonctionnement et 14 768 000 € en investissement.

Dans ce domaine, des prévisions de recettes également inscrites à hauteur de 1 231 000 €. Elles concernent les redevances d'occupations du domaine public routier départemental (530 000 €), le produit des radars automatiques (430 000 €), les ouvertures de glissières pour les convois exceptionnels (220 000 €) et le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 par les cantons suisses (50 000 €).

1) Entretien courant du réseau routier et missions supports

Le budget réservé à l'entretien courant et aux missions supports, alloué aux unités du siège, au Service d'Appui Routes et Matériels et aux Agences Territoriales Routières, est de 5 110 000 € inscrits dans la section de fonctionnement.

L'entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement, des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des détritrus pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage, de formation ou d'abattage.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouvertures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec les consommations électriques induites.
- Entretien des itinéraires cyclables départementaux : missions similaires à celles réalisées sur les RD.
- Missions supports : carburant et entretien des matériels hors viabilité hivernale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 145 000 € pour l'entretien des routes départementales dans la ville de Mulhouse.

2) Viabilité hivernale

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 000 000 € pour 2016. Ce montant prévisionnel correspond à un hiver peu rigoureux. Il comprend le carburant et l'entretien des matériels, la location de camions et engins de chargement, les contrats passés avec des entreprises privées et la fourniture de sel.

3) Maintenance des Routes Départementales

a) Renforcement sur RD, assainissement et plantations, rénovation des pistes cyclables, aménagement de maintenances urgentes

CP 2016 : 6 418 00 €

AP 2016 : 7 020 000 € (dont 160 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2015)

La politique en matière de renforcement des chaussées concerne le renouvellement des couches de roulements et les travaux connexes sur routes départementales (reprofilage ou renforcement préalable). Ces travaux constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte. Un budget de 5,658 M€ est prévu sur le programme A131, en hausse par rapport à 2015 (4 M€ votés au BP 2015) pour tendre vers un renouvellement annuel de 6 % du patrimoine.

b) Calibrage en traverse d'agglomération

CP 2016 : 2 300 000 €

AP 2016 : 2 100 000 €

Les travaux de calibrage consistent, soit en un décaissement du corps de chaussée et sa remise à neuf, soit en un simple renforcement de la couche de roulement. Ces opérations accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Compte tenu des conventions notifiées sur les millésimes antérieurs et restantes à solder (soit environ 4,3 M€), le budget proposé pour 2016 s'élève à 2,3 M€ en crédits de paiements.

Des AP nouvelles sont proposées à hauteur de 2,1 M€ pour engager de nouvelles opérations en 2016 tout en réduisant l'encours sur ce programme.

4) Rénovation et maintenance des ouvrages d'art

CP 2016 : 2 700 000 €

AP 2016 : 2 850 000 € (dont 1 200 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2015)

Parmi les opérations à mener prioritairement en 2016, les principales visent le réaménagement du pont sur l'Ill (RD 3) à COLMAR au lieu dit « Maison rouge », la reconstruction d'un mur de soutènement et d'un ouvrage hydraulique (RD 459) à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, la réparation du pont sur la Largue (RD 103) à MANSPACH ainsi qu'une quinzaine d'opérations plus modestes.

Le budget dédié aux ouvrages d'art permet également la réalisation d'études, de diagnostics avant la définition des projets de réparation et comprend la mise en œuvre des campagnes d'inspections détaillées périodiques (9 en 2016) et 70 visites d'évaluations.

5) Opérations de sécurité et installations de voirie

CP 2016 : 760 000 €

AP 2016 : 850 000 € (dont 200 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2015)

Cette section du budget permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Il s'agit d'opérations ponctuelles visant à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc...

Ce programme est principalement alimenté par une recette, estimée à 430 000 € pour 2016, au titre de la dotation versée par l'Etat pour les amendes de radars relevées par les radars automatiques.

6) Exploitation : signalisation verticale, signalisation horizontale, dispositifs de retenue et éclairage public

CP 2016 : 1 590 000 €

AP 2016 : 1 680 000 € (dont 100 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2015)

Ces programmes financent les signalisations verticales et horizontales, la maintenance et le déploiement de dispositifs de retenue.

La signalisation horizontale répond à un besoin de sécurité routière, notamment de nuit et par mauvais temps. En 2016, la totalité du réseau départemental continuera d'être équipée d'un marquage, en maintenant une périodicité de renouvellement de deux ans pour l'axe et les lignes de rives des routes hors agglomération.

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés. Le budget 2016 portera en priorité sur la maintenance des glissières existantes et la poursuite du programme d'équipement d'écrans sous glissières pour la sécurité des 2 roues.

Pour la signalisation verticale, les investissements porteront en priorité sur la signalisation de police, la signalisation temporaire ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

Pour ces derniers, il vous est proposé de modifier la politique départementale actuelle.

L'Assemblée départementale avait autorisé, par délibération du 23 juin 2011, la mise en place, pour les communes qui le souhaitent, de panneaux d'entrée/sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle et langue régionale) sur routes départementales.

La mise en place de ces ensembles générant un surcoût d'investissement (surface de panneau plus importante augmentant la prise au vent impactant elle-même le dimensionnement des massifs et des mâts) mais également d'entretien, la commune demandeuse devait prendre à sa charge l'investissement supplémentaire.

Après quatre années d'application de cette politique, il apparaît que :

- dans la majorité des cas, le surcoût d'investissement pris en charge par la commune est faible, entre 50 et 200 € et régulièrement à moins de 20 € pour le simple remplacement de panneaux sur des supports existants ;
- le coût d'établissement d'une convention est plus important que les recettes perçues ;
- les demandes sont peu nombreuses, 9 en 2012, 2 en 2013, 4 en 2014 et 2 en 2015.

En conséquence, sans remettre en cause la volonté de promouvoir le bilinguisme, il est proposé d'abroger la délibération du Conseil Général n° CG-2011-3-3-2 du 23 juin 2011 et de décider que la collectivité prenne en charge les dépenses suivant les règles de financement ci-dessous :

- investissement initial ou remplacement d'un ensemble de signalisation (dégradé, volé, ou ayant plus de 15 ans) : prise en charge par le Département des frais d'investissement supplémentaires par rapport à un panneau classique ;

- dans les autres cas : prise en charge de l'ensemble de l'investissement par la commune demandeuse.

7) Acquisition de matériels

CP 2016 : 1 000 000 €

AP 2016 : 1 000 000 €

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par les personnels de la Direction des Routes et des Transports. Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins.

Il est notamment prévu d'acquérir deux fourgons, un camion, deux remorques porte-panneaux, une station saumure, quatre tondeuses autoportées ainsi qu'un chariot télescopique.

III - Travaux neufs

CP 2016 : 6 125 000 €

AP 2009 complémentaires : 3 000 000 €

1) Constructions neuves et travaux sur RD (programme A111)

CP 2016 : 600 000 €

Il s'agit d'opérations d'investissement modeste mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire. Les besoins de CP 2016 s'élèvent à 0,60 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,07 M€) et permettent la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés, notamment :

- Les dernières dépenses relatives à l'aménagement du giratoire d'ILLZACH (0,09 M€), du carrefour à WICKERSCHWIHR (0,07 M€), de l'aménagement du chemin des Cordiers à BRUNSTATT (0,02 M€) et de la route des Crêtes (0,16 M€),
- Le troisième acompte au titre de la participation aux travaux de l'avenue de l'Europe à COLMAR (0,20 M€),
- Les études acoustiques pour la reconstruction de murs antibruit à HOUSSEN (0,02 M€).

Une prévision de recettes de 70 000 € est inscrite sur ce programme au titre du remboursement des dépenses d'investissement pour le gros entretien de la RD 432 par les cantons suisses.

2) Aménagement d'itinéraires cyclables

CP 2016 : 1 282 000 €

Le montant global des CP 2016 (1,282 M€) permet principalement d'achever les travaux de la piste cyclable le long du Rhin entre HUNINGUE et BALE, ainsi que la poursuite du programme de renouvellement des équipements de sécurité le long des itinéraires

cyclables, la signalisation de la route des Vins au nord de MULHOUSE et la fin des travaux de l'aménagement HIRSINGUE-BETTENDORF.

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2016 (0,516 M€) correspondent pour l'essentiel aux financements des partenaires du Département pour l'aménagement de la « Voie verte HUNINGUE-BALE ».

3) **Opérations individualisées du PPIR**

CP 2016 : 4 243 00 €

AP 2009 complémentaires : 3 000 000 €

a) Solde d'opérations :

	CP 2016	Commentaires
Déviations de WINTZENHEIM	100 000 €	Aménagements paysagers et éclairage pour le giratoire de la Croix blanche
RD 466 – Déviation d'ASPACH	90 000 €	Travaux paysagers (entretien en période de garantie), et solde des études
RD 419 - Déviation de RETZWILLER	90 000 €	Travaux paysagers (entretien en période de garantie) et solde des marchés
Déviations de HESINGUE	20 000 €	Solde des marchés

b) Poursuite des opérations en travaux :

	CP 2016	Commentaires
Carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM	2 050 000 €	Solde des travaux pour mise en circulation des deux giratoires et début des travaux des passerelles. Derniers paiements en 2017.
RD 18bis - Liaison A 35/RN 83 à hauteur de ROUFFACH	1 100 000 €	Fin des travaux de l'échangeur et de la traverse, sécurisation de la section courante

c) Etudes et travaux préparatoires :

	CP 2016	Commentaires
Liaison A 35 RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM	320 000 €	Etudes archéologiques suite aux fouilles
Desserte du Technoport à SAINT-LOUIS	200 000 €	Lancement des études
Liaison RD 66 RD 35 à VIEUX-THANN	90 000 €	Poursuite des études (avant projet)

Echangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM	69 000 €	Poursuite des études (projet)
Liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT	59 000 €	AVP et DUP complémentaires
RD 419 - Déviation de BALLERSDORF	55 000 €	Etudes modification tracé et Dossier de Consultation des Entreprises

En ce qui concerne la « Desserte du Technoport à SAINT-LOUIS (RD 105) », il vous est proposé de voter une AP complémentaire de 3 M€ pour être en capacité d'engager les marchés de maîtrise d'œuvre et d'études.

Cette opération consiste à un réaménagement complet de la RD 105 depuis l'échangeur avec l'A 35 jusqu'à l'entrée d'agglomération de SAINT-LOUIS. Celui-ci est en effet indispensable à la réalisation du projet d'implantation d'un complexe de commerces et de loisirs d'environ 40 000 m² pour lequel le Syndicat Mixte d'Aménagement du Technoport, dont le Département du Haut-Rhin est membre, a signé une promesse de vente à la société UNIBAIL RODAMC en vue de l'acquisition de 22 hectares de terrains.

L'aménagement routier pour la desserte du Technoport est à ce stade évalué à environ 36 M€ TTC, avec un financement prévisionnel des partenaires du Département de l'ordre des deux tiers. Cet investissement revêt un caractère majeur pour notre territoire, notamment en matière d'emplois créés (environ 2000) et de recettes fiscales pour le Département du fait de l'installation d'Unibail-Rodamco. Sur ce dernier point, la société Unibail Rodamc, porteur du projet de l'équipement de loisirs et de commerces, estime à environ 600 000 € par an le produit de la taxe sur le foncier bâti.

Par ailleurs, par délibération du 14 septembre 2015 le conseil municipal de DANNEMARIE a donné un avis défavorable au projet de déviation de la RD 419 au sud de la commune.

La déclaration de projet valable jusqu'au 16 décembre 2015 n'a en conséquence pas été prolongée de même que l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, échu au 14 avril 2011, ne sera pas prorogé.

Il vous est donc proposé d'acter l'abandon de cette opération.

IV - Investissements indirects

CP 2016 : 3 090 000 €

AP 2016 : 892 000 €

1) Participation aux investissements de l'Etat

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du Contrat de Plan Etat-Région. Selon la programmation financière actualisée par la DREAL, l'appel de fonds pour le Département pourrait être de 0,525 M€ en 2016 au titre des travaux de mise à 2x3 voies de l'A 36 à MULHOUSE.

Un complément d'AP de 0,692 M€ est nécessaire compte tenu de la participation du Département aux opérations du CPER suivantes : régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (0,392 M€) et aménagement de la RN 66, section BITSCHWILLER-THANN (0,300 M€).

2) Aides à la voirie communale

L'inscription proposée est évaluée à 0,272 M€ de CP 2016 et 0,20 M€ d'AP 2016.

Ce montant reste estimatif notamment pour les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » (non intégré au dispositif des PIL) car dépendant du rythme des travaux adopté par les communes. La plupart de ces dossiers relèvent par ailleurs de la dotation de l'Etat pour les amendes de polices, et n'impacte donc pas le budget du Département.

Afin de réactualiser le barème des taux de subvention applicables aux communes et EPCI pour les rubriques d'aides « Amendes de police » et « Aménagement des routes départementales en agglomération », il vous est proposé de prendre désormais en référence la grille des taux du Règlement du fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » approuvée par la Commission Permanente du 3 juillet 2015 et d'y appliquer une majoration de 15 %, au titre de la sécurité routière. La grille complète des taux ainsi calculés pour l'année 2016 est jointe en annexe n° 3.

Cette majoration favorisera alors la consommation de la dotation annuelle « Amendes de police » (crédits de l'Etat). Pour la même raison, il vous est également proposé, pour les dossiers relevant de la rubrique « amendes de police » :

- de supprimer le plafond d'aide de 15 000 € pour les aménagements de places de stationnement ;
- d'appliquer un taux de subvention de 40 % et non plus de 20 % aux dépenses subventionnables suivantes : installation de signaux lumineux, mise aux normes des feux tricolores et acquisition des petits matériels (balises, balisettes...).

Les fiches rubriques « Amendes de police » et « Aménagement des routes départementales en agglomération » (annexes n° 4 et 5) sont modifiées en conséquence.

3) Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de MULHOUSE

Par décision de l'Assemblée délibérante du 22 juin 2012, le Département a décidé de participer à hauteur de 10 M€ aux travaux d'achèvement de la Voie Sud de MULHOUSE et 0,6 M€ pour l'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé Quai d'Isly.

Les conventions financières correspondantes précisent les modalités de versement de ces subventions car celles-ci sont échelonnées sur 10 ans.

La première échéance au titre des travaux d'achèvement de la voie sud a été mandatée en 2015 (1 M€). Le démarrage des travaux pour l'augmentation du gabarit de l'ouvrage n'étant pas prévu avant 2017, le montant à verser en 2016 sera de nouveau de 1 M€.

4) CTV 2 – Opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale

Cette rubrique identifie, au sein du budget de la DiRT, les dépenses et recettes inhérentes aux opérations du CTV 2014-2019 réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale.

A ce titre, il est proposé d'inscrire 1,293 M€ de CP 2016 (et 0,535 M€ de prévisions de recettes au titre des financements extérieurs) pour les opérations suivantes :

- Création d'un carrefour giratoire pour desservir les parkings de délestage de l'EAP et la ZAC du Welschen Schlag à SAINT-LOUIS (0,598 M€ de CP 2016) ;
- Aménagement d'un parking-relais à proximité de SIERENTZ (0,075 M€ de CP 2016 pour les derniers paiements) ;

- Aménagement routier sur la RD 2 pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de CERNAY - WITTELSHEIM (0,238 M€ de CP 2016) ;
- Sécurisation du pont sur la Largue à MANSPACH (0,378 M€ de CP 2016).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2016, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 du rapport ;
- d'autoriser l'application des taux de subvention des communes comme détaillés en annexe n° 3 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en agglomération » et « Amendes de police » qui seront examinés en 2016 ;
- d'approuver l'actualisation des fiches rubriques « Amendes de police » et « Aménagement des routes départementales », telles qu'elles figurent en annexe n° 4 et 5 ;
- d'autoriser le versement, au titre de 2016, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 145 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, Fonction 621, Nature 6568 ;
- d'approuver les mesures proposées en matière de transports publics dans le rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi ;
- d'abroger la délibération du Conseil Général n° CG-2011-3-3-2 du 23 juin 2011 relative à la politique de mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues ;
- d'approuver la nouvelle politique autorisant la mise en place, sur les routes départementales, de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle et langue régionale) selon les nouvelles règles de financement mentionnées ci-dessus. Les dépenses du Département seront imputées sur le programme A141, chapitre 21, fonction 621, nature 2152 ;
- d'acter l'abandon de la déviation de la commune de DANNEMARIE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN